

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIALMatahiti 154
N° 28 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 13
no Tiurai 2005

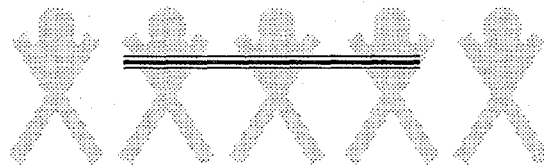
IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Pages

Délibérations de l'assemblée de la Polynésie française
ou de la commission permanente

Acte de délégation n° 2005-1 APF du 12 juillet 2005 354

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISEArrêté n° 123-2005 APF/SG du 13 juillet 2005 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la
Polynésie française 356

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

ACTE DE DELEGATION n° 2005-1 APF du 12 juillet 2005.

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française, notamment son article 49 ;

Vu la délibération n° 2004-65 APF du 1er juillet 2004 fixant les dates et durées des sessions ordinaires de l'assemblée de la Polynésie française pour la mandature 2004-2009 ;

Vu la proposition d'acte de délégation enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le n° 8346 du 27 juin 2005 ;

Vu les lettres n° 1408 PR du 29 juin 2005 et n° 1413 PR du 1er juillet 2005 du Président de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3045-2005 APF/SG du 27 juin 2005 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 84-2005 du 1er juillet 2005 de la commission des institutions et des relations internationales ;

Dans sa séance du 12 juillet 2005,

Adopte :

Article 1er.— La commission permanente est habilitée, pour la période allant du 13 juillet 2005 au 14 septembre 2005, à délibérer sur les affaires qui figurent en annexe à la présente délibération.

Art. 2.— La commission permanente est habilitée à émettre des avis sur les textes reçus à l'assemblée au cours de la période fixée à l'article 1er et pour lesquels la consultation de l'assemblée de la Polynésie française par l'Etat est prévue, à l'exception des textes modifiant la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Art. 3.— La commission permanente est habilitée à procéder, durant la période fixée à l'article 1er, à la désignation des rapporteurs des projets ou propositions de lois du pays.

Art. 4.— Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Rosina CHIN FOO.

Le président,
Antony GEROS.

ANNEXE

à l'acte de délégation n° 2005-1 APF du 12 juillet 2005

Liste des affaires renvoyées
à la commission permanente

Demandes d'avis

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole n° 2 à la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif à la coopération interterritoriale.

(Lettre n° 2016 DRCL du 27 décembre 2004)

Projet de loi autorisant la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption.

(Lettre n° 184 DRCL du 2 mars 2005)

Projet d'ordonnance portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.

(Lettre n° 186 DRCL du 2 mars 2005)

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses Etats membres et l'Etat d'Israël.

(Lettre n° 245 DRCL du 24 mars 2005)

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

(Lettre n° 271 DRCL du 4 avril 2005)

Réponses de la commission européenne sur certains points de la position commune des Etats membres de l'Union européenne et des pays et territoires d'outre-mer sur l'avenir des relations entre les PTOM et l'Union européenne.

(Lettre n° 301 DRCL du 6 avril 2005)

Projet d'ordonnance relatif à l'établissement des comptes consolidés des entreprises d'assurance et des établissements de crédit.

(Lettre n° 753 DRCL du 16 juin 2005)

Projet d'ordonnance portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations, fondations et congrégations, de certaines déclarations administratives incombant aux associations, et des obligations des associations et fondations relatives à la tenue de comptes annuels, au contrôle de ceux-ci et à leur publicité.

(Lettre n° 783 DRCL du 22 juin 2005)

Projets de délibération

Projets de délibérations portant approbation des comptes financiers des établissements publics de la Polynésie française.

Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'école normale mixte de la Polynésie française pour l'exercice 2003 et affectant son résultat.

(Lettre n° 63 PR du 25 octobre 2004)

Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Institut de la communication audiovisuelle pour l'exercice 2003.

(Lettre n° 5 PR du 31 mars 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier du Conservatoire artistique de la Polynésie française pour l'exercice 2003 et affectant son résultat.

(Lettre n° 10 PR du 18 avril 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'école normale mixte de la Polynésie française pour l'exercice 2002 et affectant son résultat.

(Lettre n° 23 PR du 11 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2001 du collège de Paea.

(Lettre n° 28 PR du 13 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2001 du collège de Paopao.

(Lettre n° 29 PR du 13 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2001 du lycée professionnel de Faava.

(Lettre n° 30 PR du 13 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2001 du collège de Rangiroa.

(Lettre n° 34 PR du 26 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2000 du collège de Afareaitu.

(Lettre n° 35 PR du 26 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2001 du collège de Afareaitu.

(Lettre n° 36 PR du 26 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2000 du collège de Punaauia.

(Lettre n° 37 PR du 26 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2001 du collège de Punaauia.

(Lettre n° 38 PR du 26 mai 2005)

Projet de délibération portant approbation du compte financier 2000 du collège de Ua Pou.

(Lettre n° 39 PR du 26 mai 2005)

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2002-80 APF du 27 juin 2002 définissant le cadre général des dispositions incitatives applicables aux paquebots effectuant des croisières touristiques inter-insulaires en Polynésie française.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-140 APF du 30 novembre 2000 modifiée définissant les catégories d'établissements d'hébergement de tourisme classés en Polynésie française et les conditions de leur agrément en cette qualité.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 95-19 AT du 19 janvier 1995 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

Projet de délibération instituant une indemnité de sujétions financières aux agents du service du contrôle des dépenses engagées.

Projet de délibération portant adoption du compte administratif de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour 2004.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 95-118 AT du 24 août 1995 relative à la prise en charge par le territoire du fret du coprah, des produits de première nécessité et de l'eau embouteillée.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 97-99 APF du 29 mai 1997 portant création d'un compte spécial "Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures" (FPPH).

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" (FRPH).

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 89-61 AT du 2 juin 1989 relative à la protection du consommateur en matière de démarchage à domicile en Polynésie française.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 90-36 AT du 15 février 1990 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-22 APF du 24 février 2000 modifiée instituant un dispositif d'aide en faveur des entreprises réalisant des programmes d'investissement sur l'île de Hao dans l'archipel des Tuamotu-Gambier pour assurer sa reconversion économique.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-60 APF du 8 juin 2000 instituant un dispositif d'aide en faveur de la production audiovisuelle en Polynésie française.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 2000-121 APF du 12 octobre 2000 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'éducation de la fonction publique de la Polynésie française.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 59-53 du 4 septembre 1959 réglementant le commerce des boissons.

Projet de délibération portant modification de la délibération n° 90-40 AT du 15 février 1990 portant réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.

Projets de délibération portant approbation des comptes financiers du Centre des métiers d'art.

Projet de délibération portant adoption du compte financier de l'exercice 2004 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 123-2005 APF/SG du 13 juillet 2005 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1462 PR du 13 juillet 2005 de M. le Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est ouverte à compter du 15 juillet 2005 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- proposition de délibération créant une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des expérimentations nucléaires pour les populations des îles Gambier ;
- proposition de délibération portant création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des essais aériens, entre 1966 et 1974 pour les populations de la Polynésie française ;
- proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française de l'exercice 2005.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 juillet 2005.
Antony GEROS.